

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de la Ville de LEFOREST Vu le Code des Collectivités Territoriales Vu le Code de la Route

Vu la demande présentée par Monsieur demeurant 52 bis rue Kléber, **62 790 LEFOREST**, en date du 5 Septembre 2024, relative à occuper le Domaine Public pour le stationnement d'un Food Truck au droit du 52 bis rue Kléber à Leforest.

Considérant qu'il convient, par mesure de sécurité publique et pour faciliter le service, face au 52 bis rue Kléber à Leforest, de réglementer le stationnement des véhicules de tous genres.

## ARRÊTÉ Nº 2024/113

## ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE RELATIF AU STATIONNEMENT D'UN FOOD TRUCK

Article 1 Monsieur est autorisé à occuper le domaine public pour <u>le stationnement</u> d'un Food Truck, <u>Du Dimanche 15 Septembre 2024 au Dimanche 15 Septembre 2024 inclus soit pour une durée de Un (01) jour(s).</u>

## Le Food Truck devra être stationné sur les stalles de stationnement

Article 2 Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit de l'adresse précitée à Leforest aux dates reprises à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

Article 3 Ce dernier devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin que la circulation routière ne soit pas gênée.

Article 4 Les droits des riverains demeureront réservés en ce qui concerne le libre accès à leur habitation, la possibilité d'en sortir et d'assurer le chargement et le déchargement des marchandises.

Article 5 La signalisation temporaire à mettre en place est à la charge de Mr

Article 6 Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.

Article 7 Monsieur

Monsieur le Commissaire de Police Le Service de la Police Municipale Madame la Directrice Générale des Services Les Services Techniques de la Ville

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie et mis en ligne sur le Site Internet de la Ville.

Fait à Leforist, Le 6 Septembre 2024.

Certifie executoire le 07/09/2024.

Le Maire

Christian MUSIA





impression sur papier recyc